

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ELU DESIGNE POUR LES QUESTIONS D'INCENDIE & DE SECOURS

ACTUALISATION DE NOTRE PLAN DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) est venu début mai pour évaluer les risques d'incendie, rue par rue, site par site (fort, modéré, faible) et nous aider à actualiser notre plan de lutte. Un document informatisé partagé entre la commune et le SDIS a été élaboré et sa finalisation est en cours par Loïc Ferry. Il recense notamment tous les points de défense contre l'incendie (bornes, réserves d'incendie et permet de suivre les contrôles bi annuels obligatoires (ce que nous faisons régulièrement depuis toujours).

Actuellement, ce contrôle est programmé début juin.

Il y a un souci de débit de la borne située rue des Courtans de Jeanne : il faut renforcer la conduite en bas de la rue de la Côte. Elle date des années 1950 et a un diamètre insuffisant – en plus d'être fuyarde (plusieurs ruptures ces années-ci). Son renouvellement est programmé prochainement et cela devrait améliorer la situation en plus de participer à l'amélioration de notre réseau de distribution.

Nous avons aussi des interrogations relatives aux écarts (le site de Connaissance de la Meuse et l'ancienne cabane de chasse Platel, chemin des Hollis).

Pour Connaissance de la Meuse, une réunion de travail est prévue début juin pour savoir ce que la Commune est tenue de faire pour assurer la défense contre l'incendie (sans doute en lien avec la Commune d'Haudainville).

Même situation pour le chemin des Hollis. Donc vraisemblablement à la charge de la commune puisque les permis de construire sont anciens.

Tous les autres écarts sont réglés (Grimoirie, Chevert).

Pour la Grimoirie, c'est la communauté d'agglo du Grand Verdun qui prend en charge le contrôle bi-annuel puisque c'est son réseau d'eau qui alimente la borne. En échange, nous faisons la réciproque pour la borne située au Pont de Belrupt, sur le territoire d'Haudainville.

Une analyse fine va ensuite être faite pour s'assurer que notre couverture du risque est en conformité avec nos obligations règlementaires.

A la suite de ces prochaines étapes, le conseil sera amené à adopter ce plan de défense contre l'incendie.

Prochainement, la Commune va devoir actualiser le PCS, plan communal de sauvegarde, qui date de quelques années – et qui va intégrer le risque SEVESO du dépôt de munitions du Rozelier. Ce sera l'objet d'un prochain rapport. Nous attendons la publication de l'arrêté préfectoral, annoncé pour ce printemps mais qui n'est pas encore publié.